

RÉUNION DU CONSORTIUM PARIS21

4-5 OCTOBRE 2001

OCDE, PARIS

Compte-rendu

Séance 1. Allocution de bienvenue par le Président et adoption de l'ordre du jour

1. La réunion du Consortium a été ouverte par M. Jean-Claude Faure, président du CAD (OCDE). M. Faure a souhaité la bienvenue aux participants, notant que le Consortium était devenu un important forum qui réunit les principales parties prenantes au processus de développement : responsables politiques et décideurs, société civile, statisticiens et partenaires du développement. Il a rappelé que, depuis sa création en 1999, le Consortium avait déjà beaucoup fait pour promouvoir un meilleur usage de statistiques meilleures. Il a déclaré que tous les pays avaient souscrit à des objectifs de développement faisant l'objet d'un accord international. Il a insisté sur la nécessité d'agir, notamment dans les pays pauvres en développement, pour atteindre les Objectifs de développement du millénaire, avec une participation active de la communauté internationale. A cette fin, a-t-il ajouté, il faudra définir des indicateurs-pays spécifiques et en assurer le suivi. Se référant au rapport en cours de préparation à la Banque mondiale et au FMI sur la mise en œuvre du PRSP, il a indiqué que cette mise en œuvre nécessitera un grand nombre de données sur les ressources, les processus et les actions visant à réduire la pauvreté. Enfin, M. Faure a invité les participants à insister auprès des décideurs sur la nécessité d'agir contre la pauvreté.

Séance 2. Les Objectifs de développement

2.1 Plan de Campagne pour les Objectifs de développement du millénaire – Jan Vandemoortele (PNUD)

2. L'ONU, l'OCDE, la Banque mondiale et le FMI ont, chacun, publié un communiqué de presse le 19 septembre, adaptant les Objectifs internationaux de développement à la Déclaration du millénaire, les présentant sous le vocable d'Objectifs du millénaire pour le développement. Ces Objectifs donnent forme à la vision et à l'engagement pris lors du Sommet du millénaire en septembre 2000, par l'ensemble des 189 Etats membres des Nations Unies, notamment par les 147 chefs d'Etats présents. Le plan de campagne figurant dans le communiqué de presse s'inspire des actions communes entreprises par les Etats, le système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods, les organisations internationales et régionales et la société civile, et il fait ressortir le souhait de collaboration internationale entre les agences de développement.

3. Pour mieux recentrer les priorités nationales et internationales, les participants ont décidé de limiter les objectifs et les cibles de développement, souhaitant qu'ils soient stables et relativement faciles à communiquer à un large public. Huit objectifs majeurs, 18 cibles chiffrées et plus de 40 indicateurs ont été définis pour apprécier la progression vers les objectifs. Les objectifs proprement dits seront les suivants :

- Eradiquer la pauvreté extrême et la faim
- Instaurer l'éducation primaire universelle

- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- Réduire la mortalité infantile
- Améliorer la santé des maternelle
- Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies
- Garantir un environnement durable
- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

L'orateur a rappelé que le huitième objectif est nouveau. Il recouvre des questions sur les échanges commerciaux, l'aide et l'allègement de la dette et vise, par ailleurs, à corriger le déséquilibre entre les sept Objectifs internationaux de développement initiaux, notamment en insistant sur le rôle des pays les plus industrialisés qui doivent aider les pays en développement à atteindre les objectifs.

2.2 *Suivi des Objectifs de la Conférence : Expériences nationales – Jan Vandemoortele (PNUD)*

4. L'ONU, La Banque mondiale, l'OCDE et le FMI ont défini conjointement un cadre commun pour le suivi du développement. L'appréciation de la progression implique deux niveaux de rapports. Au niveau mondial, l'Assemblée générale des Nations Unies recevra un rapport annuel, de la part du Secrétaire général, sur la progression vers les objectifs. Au niveau des pays, des rapports seront soumis aux parties prenantes, à savoir les décideurs, les leaders politiques, les médias et l'opinion publique.

5. Les rapports par pays donnent un instantané de la progression accomplie et des lacunes. Ces rapports visent également à stimuler la demande d'informations de la part de l'opinion publique et à sensibiliser les hommes politiques. A ce jour, trois rapports par pays ont été soumis : Tanzanie, Cameroun et Vietnam. Les rapports sur la situation au Sénégal, aux Philippines et au Népal sont sur le point d'être lancés. On estime que 30 à 40 rapports par pays seront rédigés chaque année. La périodicité des rapports dépendra des besoins de chaque pays.

6. La préparation des rapports par pays doit obéir à un certain nombre de principes :

- Maîtrise d'ouvrage par le pays concerné et souplesse ;
- Collaboration entre l'Etat, les Nations Unies, les bailleurs de fonds bilatéraux et la société civile, au niveau du pays ;
- Tenir compte des matériels et rapports existants, exemple PRSP ;
- Présentation des rapports de sorte qu'ils soient accessibles au grand public ;
- Respecter la Note d'orientation à l'attention des équipes-pays et qui explique la manière dont il convient d'élaborer les rapports par pays, dans le contexte du Cadre d'assistance au développement des Nations Unies (UNDAF).

7. La préparation des rapports par pays nécessitera quantité d'informations statistiques. Il faudra donc créer des capacités statistiques permettant de répondre aux besoins des pays, notamment en vue desdits rapports et du processus PRSP.

2.3 *Le point sur l'examen par la Commission de statistique des Nations Unies de la liste des indicateurs de développement- Hasan Abu Libdeh (Palestine)*

8. L'orateur a indiqué que les divers sommets et conférences des Nations Unies avaient identifié plus de 280 indicateurs dans l'ensemble, avec un manque de coordination entre eux et une absence de

consultation avec des experts reconnus. Il est évident, a-t-il ajouté, qu'un suivi de tous les indicateurs identifiés dépasserait de loin les capacités des systèmes statistiques nationaux, surtout ceux des pays en développement. En conséquence, en l'an 2000, le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) a demandé à la Commission de statistique des Nations Unies d'étudier les indicateurs en vue de les rationaliser et d'en réduire le nombre.

9. La Commission de statistique des Nations Unies a constitué un groupe dit des "Amis de la présidence" chargé d'effectuer cette étude. Ce groupe a commencé ses travaux en avril 2001, répartissant les quelque 280 indicateurs en 7 domaines principaux qui relèvent, chacun, d'un groupe expert. Au sein de chaque domaine, les indicateurs ont été répartis en trois niveaux : *Très haute priorité* (à compiler par tous les pays – pour usage interne), *Haute priorité* et *Souhaitable* (destinés à donner une idée complète de la situation dans chaque pays). Seize indicateurs ont été jugés mal définis du point de vue technique ou font double emploi avec d'autres ; sept indicateurs (concernant les droits de l'Homme et la bonne gouvernance), qualitatifs, ont donc été déclarés hors compétence du groupe.

10. Un projet de rapport a été rédigé et diffusé. Le rapport peut être consulté sur le site Web de la Division statistique des Nations Unies. Il a suscité un certain nombre de commentaires qui seront pris en compte lorsque le groupe se réunira de nouveau, en octobre 2001, pour finaliser le rapport. Le président du groupe, Tim Holt, appréciera tout commentaire sur ce rapport qui sera soumis à la Commission de statistique des Nations Unies.

Séance 2. Débat

11. Lors du débat qui a suivi les trois exposés, les remarques suivantes ont été faites :

- a) L'aide, étant un partenariat, les responsabilités qui en découlent doivent être partagées entre bailleurs de fonds et bénéficiaires. L'objectif 8 relève des bailleurs de fonds – les ratios APU/RNB et le commerce sont importants. DFID a indiqué qu'il avait proposé d'aider la Division statistiques des Nations Unies à définir des indicateurs de partenariat mondial, de mise en œuvre et des moyens d'actions. Le consultant devrait soumettre son rapport au début de l'année prochaine, en vue d'éclairer la Conférence Finances pour le développement, prévue en mars prochain. La Banque mondiale est en train d'effectuer une étude pour estimer les coûts nécessaires à la réalisation des objectifs.
- b) En référence au rapport sur la Tanzanie, les participants ont noté que le suivi des objectifs et des cibles du développement ne pouvait qu'être entravé par l'absence de capacités statistiques dans nombre de pays en développement. Aussi, un neuvième Objectif relatif au développement des capacités statistiques a-t-il été proposé. De même, les participants ont indiqué qu'il faudrait introduire des composantes statistiques dans les grands programmes nationaux.
- c) Ils ont aussi rappelé l'importance du principe de la maîtrise d'ouvrage par le pays concerné quoique, pour des raisons pratiques, ce principe ne soit pas toujours observé. Certains se sont demandé dans quelle mesure la Tanzanie avait réellement la maîtrise d'ouvrage de son rapport, sachant que la maîtrise d'ouvrage doit s'exercer à la fois sur le produit et le processus. Les équipes-pays rédigent tous les rapports sur les Objectifs de développement du millénaire au niveau des pays. Le rapport tanzanien a dû être réimprimé deux fois tant la demande locale a été importante. Jan Vandemoortele a confirmé que, désormais, la maîtrise d'ouvrage de tous les rapports relèverait entièrement de l'Etat concerné.
- d) La méthode de travail pour l'examen des indicateurs de la Commission de statistique des Nations Unies a été remise en cause. Ainsi, des experts reconnus n'ont pas participé au processus dit des "Amis de la présidence". Il est impératif de renforcer les consultations à l'avenir. L'OCDE a fait savoir à la Réunion

que les Objectifs et indicateurs de développement du millénaire seraient pris en compte lors de la prochaine réunion des "Amis de la présidence" des Nations Unies.

- e) PARIS21 doit expliquer à la communauté internationale les éléments nécessaires à l'établissement d'indicateurs efficaces. Des initiatives telles que GDDS, les Stratégies ordonnées d'information, les rapports-pays PNUD, doivent être reliées entre elles, cohérentes et doivent procéder d'une vision commune.

Séance 3. Stratégies de lutte contre la pauvreté – Suivi statistique

3.1 Systèmes de suivi et d'évaluation des PRSP – Lucie Laliberté (FMI)

12. Les principes du processus de stratégie de lutte contre la pauvreté, lancé en août 1999, ont été exposés. On peut résumer comme suit lesdits principes : les PRSP (Documents relatifs aux stratégies de lutte contre la pauvreté) doivent être complets, s'inscrire dans le long terme, privilégier les résultats, relever de la responsabilité et de la direction des pays concernés et être définis dans le cadre de participations et de partenariats larges. L'objet du processus des stratégies de lutte contre la pauvreté est de recentrer l'action de chaque pays dans ce domaine, et de renforcer l'efficacité du soutien accordé par les bailleurs de fonds à l'action menée par chacun des pays. En d'autres termes, les PRSP sont un moyen et non une fin. Les PRSP servent de base aux prêts favorables accordés par la Banque mondiale, le FMI et de nombreux bailleurs de fonds bilatéraux. D'autres prêteurs devraient leur emboîter le pas.

13. Les participants ont été informés des documents publiés et des soutiens disponibles, susceptibles d'aider les pays à formuler leur PRSP, notamment des programmes de formation et d'appui et le livre de référence PRSP (PRSP Sourcebook), qui est davantage un recueil des matériaux de base qu'un plan d'exécution. Les documents peuvent être consultés sur les sites Web de la Banque mondiale et du FMI¹. A ce jour, 5 pays ont rédigé des PRSP complets et 36 des PRSP provisoires (I-PRSP). Récemment, un forum des pays africains rédigeant des PRSP s'est tenu à Dakar.

14. La Banque mondiale et le FMI sont en train de faire un point complet sur les PRSP. Ce travail d'évaluation pourra s'appuyer sur les points de vues des gouvernements des pays concernés, ceux des parties prenantes nationales ainsi que sur les comptes-rendus des réunions nationales et internationales. Les parties prenantes externes sont invitées à contribuer à cette évaluation des PRSP. Les participants pourront ainsi faire part de leurs commentaires sur le site Web des PRSP. Une conférence se tiendra en janvier 2002 sur l'évaluation des PRSP et ceux qui auraient une contribution à faire sont priés de se faire connaître auprès du FMI et de la Banque mondiale.

15. L'approche de la stratégie de lutte contre la pauvreté devrait avoir des retombées positives sur les statistiques. Les PRSP s'articulent autour de diagnostics sur la pauvreté qui nécessitent des données de bonne qualité en la matière. Une qualité qui implique des statistiques sous-jacentes irréprochables et une bonne compréhension du système statistique qui permet de les produire. Nul ne conteste désormais que les systèmes statistiques nationaux ont beaucoup été négligés et que toute création de capacités dans ce domaine doit viser le long terme pour que lesdites capacités soient pérennes. Il faudra, bien sûr, tenir compte de la qualité des données produites.

¹ www.worldbank.org/poverty/strategies/index.htm et www.imf.org/external/np/prsp/prsp.asp.

3.2 PRSP : Expérience des pays et des bailleurs de fonds - Njeri Kinyoho (ActionAid Kenya)

16. Le processus Stratégies de lutte contre la pauvreté a commencé en 1999 au Kenya. Au début, il n'était pas facile pour des associations de la société civile ou des organisations non gouvernementales d'y participer. Mais, après négociations, ActionAid a assumé le rôle de chef de file dans le processus de consultation, pour certaines régions du Kenya.

17. Au Kenya, c'est le Ministère des finances qui héberge le Secrétariat PRSP, avec détachement de représentants de la société civile et du secteur privé. Au niveau national, le processus de consultation prévoyait un forum pour l'ensemble des parties prenantes, placées sous l'autorité du vice-président. Des bureaux ont été mis à la disposition des représentants de la société civile, du secteur privé et des bailleurs de fonds, afin qu'ils puissent collaborer avec l'équipe du gouvernement. Les divers thèmes ont été répartis entre 9 groupes de travail sectoriels, présidés par les secrétaires permanents des ministères concernés. Lesdits groupes étaient soutenus par 9 groupes thématiques, présidés par des représentants de la société civile et dont les recommandations ont été intégrées aux rapports des groupes de travail sectoriels. Les ONG étaient encore plus actives au niveau local, soutenues par des financements de donateurs, canalisés par le Ministère des finances, les ONG et des organismes confessionnels chargés des consultations dans les districts. Des consultations approfondies ont eu lieu dans 25 districts et des consultations d'un jour dans 45 autres districts. Des PPA ont été effectués dans 10 districts. Au total, près de 25 ONG et 21 partenaires du développement ont directement participé au processus. Beaucoup, principalement dans la société civile ont trouvé un tel degré de participation si précieux qu'il est fait pression pour institutionnaliser, par un texte de loi, les forums de consultation de districts afin que les collectivités puissent continuer à agir, voire à contrôler la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté et d'autres initiatives pour le développement.

18. L'orateur d'ActionAid a fait observer que c'était la première fois que la société civile pouvait s'engager librement, aux côtés des pouvoirs publics, dans la lutte contre la pauvreté. Le processus de lutte contre la pauvreté aura permis aux ONG de mieux comprendre les mécanismes budgétaires des gouvernements et de s'engager à poursuivre leur action pour sa mise en œuvre à long terme.

19. Dans une intervention complémentaire, Phyllis Makau, ministre des Finances et de la planification du Kenya, a rappelé que le processus PRSP avait obligé le gouvernement de son pays à réactiver l'Office des statistiques et à définir une stratégie de suivi des PRSP. Le Kenya a besoin de chiffres précis, sans lesquels les politiques restent sans valeur. Or, le niveau des ressources affectées par le gouvernement aux statistiques, pose problème. Il ne faut pas oublier, en effet, que des activités telles que le recensement ont une valeur qui excède le simple décompte des personnes et la démographie. Le recensement est indispensable à l'affectation des ressources et aux inscriptions budgétaires de tous les services.

3.3 PRSP : Expérience des pays et des bailleurs de fonds – Mohamed Ould Lemrabott (Mauritanie)

20. En Mauritanie, le PRSP implique la prise en compte de toutes les questions de développement, ainsi que des initiatives précédentes. La Mauritanie a défini un plan en consultation avec ses parties prenantes. Des structures permanentes de consultation et de participation, avec les partenaires, sont en cours de création. Comme au Kenya, des groupes de travail ont été créés en fonction de lignes thématiques. On en compte actuellement 12, dont un pour les systèmes d'information sur la pauvreté. Ce groupe est en train d'étudier la manière dont il convient de répondre aux besoins de tous les utilisateurs, afin de produire

des données fiables et en temps voulu sur la pauvreté, qu'elles soient quantitatives ou qualitatives, et avec des ressources limitées.

3.4 PRSP : Expérience des pays et des bailleurs de fonds – Gilles Rambaud-Chanoz (Eurostat)

21. Les activités de coopération technique de l'UE ont subi une refonte fin 2000. Les priorités du programme ont été revues, avec création d'un bureau de gestion-projet (EuropeAid) et d'une nouvelle direction chargée de la mise en œuvre des activités de coopération technique. Eurostat s'occupe surtout de la dimension régionale et de statistiques économiques, notamment des comptes nationaux et du commerce extérieur.

22. Actuellement Eurostat, qui s'efforce de développer son rôle au niveau national, s'occupe de plus en plus de questions liées à la pauvreté. Deux ateliers de travail régionaux et deux autres par pays étaient programmés pour 2000/2001, en soutien à PARIS21. L'un d'entre eux tenu en avril 2001, celui de Zambie, a rassemblé 70 personnes, des utilisateurs et des producteurs d'informations sur la pauvreté, notamment des représentants de haut niveau des ministères. Il a permis de pointer la sous-utilisation des statistiques, essentiellement en raison du fait que les utilisateurs possibles ne savaient même pas qu'elles existaient. Une campagne de sensibilisation s'impose donc afin de promouvoir l'outil statistique. Un autre atelier de travail se tiendra au Niger, en décembre.

23. Eurostat s'intéresse de plus en plus à des questions telles que : comment mesurer la bonne gouvernance et la démocratisation ? Un atelier de travail se tiendra à Munich, du 21 au 23 novembre 2001, sur les indicateurs de la démocratisation. Par ailleurs, Eurostat est en train de lancer une étude sur les techniques de mesures et les indicateurs de la pauvreté.

Séance 3. Débat

24. Principales remarques faites pendant le débat :

a) M. Ajayi a fait un compte-rendu rapide sur le Second forum africain sur les stratégies de lutte contre la pauvreté, tenu à Dakar en septembre 2001. Cette réunion bénéficiait du soutien de la Banque mondiale, du FMI, du PNUD et de la Banque africaine de développement. Elle portait sur trois thèmes parallèles :

- Création de systèmes de suivi et d'évaluation, définition des priorités et établissement des plans d'actions ;
- Définition de cibles en matière de réduction de la pauvreté et évaluation des coûts ;
- Suivi des politiques et de la prestation des services grâce aux approches participatives et à l'enquête QUID (exemple du Malawi et du Kenya).

La mesure des résultats a été abordée mais pas la question des moyens d'actions. La réunion a reconnu le rôle central des statistiques dans le suivi et la mise en œuvre de l'ensemble du processus PRSP. L'une des quatre journées a été consacrée au suivi et à l'évaluation, ainsi qu'à la création de capacités statistiques. Les recommandations de la réunion devraient être mises en pratique et les conclusions discutées, dans chaque pays, avec les ministres des finances et les hauts responsables.

b) Il faut affecter des ressources pour obtenir une mise en œuvre efficace de l'agenda relatif à une création de capacités statistiques durables. Comme l'allègement de la dette permet de dégager des ressources supplémentaires, les discussions en cours sur leurs affectation pourraient insister pour que des fonds soient consacrés à la création de capacités statistiques, au suivi et à l'évaluation.

- c) Les pays ont besoin d'assumer la responsabilité de leurs propres systèmes d'informations et ils doivent donc être prêts à engager leurs propres fonds pour les développer. Les statisticiens de chaque pays doivent faire en sorte que leurs décideurs apprécient à sa juste valeur la production des systèmes statistiques. Si les pays n'assument pas cette responsabilité et ne prennent pas un tel engagement, les systèmes d'informations seront davantage adaptés aux besoins des organisations internationales et à ceux des bailleurs de fonds bilatéraux qu'aux besoins des gouvernements concernés.
- d) Il faut, par ailleurs, que le rôle des offices nationaux des statistiques n'apparaisse pas comme marginal par rapport au processus PRSP. Les offices des statistiques doivent participer, au plus haut niveau, à la prise de décision. A cette fin, ils doivent assumer un rôle plus analytique pour qu'on ne les considère plus comme de simples producteurs de données, mais davantage comme des producteurs d'informations nécessaires aux politiques.

Séance 4. Rapport du Comité de pilotage provisoire - Guest Charumbira

25. Le Président a présenté le rapport du Comité de pilotage provisoire. Il a rappelé que le Comité s'était engagé à rédiger un document à l'attention des décideurs des pays donateurs et des organisations internationales, insistant sur les besoins de financement en faveur des statistiques et des programmes de suivi et d'évaluation.

Séance 5. Election du nouveau Comité de pilotage - Guest Charumbira

26. Le Président a fait le point sur les progrès accomplis dans le cadre des nouveaux accords de gouvernance pour PARIS21. Les membres avaient été priés de désigner des représentants au sein du nouveau comité de pilotage. Les élections pour la période allant d'octobre 2001 à octobre 2002 ont été effectuées par e-mail. La composition du Comité de pilotage a été approuvée par la réunion (voir tableau ci-dessous) :

Représentant	Mandant	Suppléant
Guest Charumbira	Président (Botswana)	
AGENCES INTERNATIONALES		
Shaïda Badiee Lucie Laliberté Jan Vandemoortele Willem de Vries Daniel Byk Brian Hammond	Banque mondiale FMI PNUD DNUS CE OCDE	Misha Belkindas Jan Bové Richard Leete Stefan Schweinfest Gilles Rambaud-Chanoz Enrico Giovannini
PAYS EN DEVELOPPEMENT		
Lamine Diop (Afristat) Cletus Mkai (Tanzanie - SADC) Hasan Abu Libdeh (Palestine) Paul Cheung (Singapour) Maria Arteta (Colombie) Zarylbek Kudabaev (République Kirghize)	Afrique francophone Afrique anglophone Etats arabes Asie & Pacifique Amérique centrale et du Sud Communauté des Etats indépendants	Oladejo Ajayi (Consultant indépendant)

BAILLEURS DE FONDS		
Philippe Pommier Bernd Förstner Raul Saurez de Miguel Tony Williams A désigner Gerry Britan	France Allemagne Suisse Royaume-Uni Japon (à confirmer) Etats-Unis	Michael Grewe Carol Mottet Roger Edmunds Muneera Salem Murdock

27. Paul Cheung et Cletus Mkai se sont excusés, ayant d'autres engagements. La désignation de Cletus Mkai au sein du Comité provisoire, en tant que nouveau représentant de l'Afrique anglophone, a été bien accueillie. Cletus Mkai a accepté M. Ajayi comme suppléant. Le Président restera en poste jusqu'à la prochaine Commission statistique des Nations Unies, en mars de l'année prochaine, date à laquelle le Botswana quittera le bureau de l'UNSC.

28. Le Comité de pilotage n'exclut pas une représentation des ONG, des organismes professionnels et des instituts universitaires, mais il faudra que le comité conserve une taille raisonnable. Le Secrétariat examinera la composition du Consortium pour savoir quels sont les représentants officiels des gouvernements.

Séance 6. Progression, plans et finances

6.1 Rapport de progression annuelle – Brian Hammond (OCDE)

29. Brian Hammond a remercié le Président pour l'action qu'il a mené en faveur de PARIS21. Il a également rendu hommage au Comité de pilotage pour le travail accompli durant l'année et à Tony Williams qui a su mener à bien le processus "Amis de la présidence de PARIS21", en sa qualité de Directeur de PARIS21 par intérim.

30. Le document PAR/CM(2001)2 fait le point sur les progrès accomplis par PARIS21 et son Secrétariat en vue de développer des capacités statistiques durables, holistiques et liées aux politiques dans les pays en développement et en transition. Comme convenu, lors de la première réunion de PARIS21, le rapport sur la progression annuelle doit en principe être soumis à l'UNSC, puis à l'ECOSOC. Le rapport suit la progression d'après les critères ci-dessous :

- Participation aux réunions internationales en vue de faire connaître PARIS21 ;
- Tenue de deux ateliers sous-régionaux (SADC, Afrique de l'Est et Grande Corne) pour promouvoir un dialogue utilisateurs-producteurs et définir des plans d'actions par pays, avec un atelier de suivi en Zambie ;
- Un atelier au sein de la CENUA pour promouvoir et renforcer les capacités statistiques à l'échelle africaine, dans le contexte de la lutte contre la pauvreté ;
- Progression au niveau des équipes ad hoc et promotion des synergies entre elles.

31. D'après le rapport, les plans de travail du Consortium, pour l'avenir, doivent porter sur trois domaines essentiels :

- a) Elargir le champ, au-delà de l'Afrique anglophone. En particulier, deux ateliers devraient se tenir en 2001, six en 2002 et deux en 2003, conformément au schéma retenu pour les ateliers SADC, Afrique de l'Est et Grande Corne.

- b) Approfondir le travail déjà lancé en facilitant les actions dans chaque pays et en encourageant les bailleurs de fonds bilatéraux et les Trusts Funds à aider les pays à se doter de plans d'actions définis dans les ateliers sous-régionaux.
- c) Compléter et diffuser les matériels produits par les équipes ad hoc.

32. Le rapport indique, par ailleurs, qu'un directeur de PARIS21 à plein temps, Antoine Simonpietri avait été nommé suite à un concours ouvert. Le processus de sélection a également permis de recruter un consultant à mi-temps, Ben Kiregyera, chargé de travailler avec le Secrétariat et de représenter PARIS21 dans les ateliers régionaux et les événements internationaux, avec financement Eurostat. Mary Strode, pour sa part, reste encore deux ans au Secrétariat, alors que Bahjat Achikbache a été "prêté" à PARIS21 par la Banque mondiale, en attendant d'autres personnels détachés. Actuellement, deux administrateurs sont financés pour deux ans : Jenny Gallelli et Sandra Migdal. Makiko Harrison a été désignée coordinatrice de PARIS21 au sein de la Banque mondiale.

33. PARIS21 fera l'objet d'une évaluation complète en 2003, avec une évaluation intermédiaire en 2002. Les propositions en vue de l'évaluation sont en cours d'examen par le Comité de pilotage.

6.2 *Résumé des Propositions de financement - Tony Williams (Directeur par intérim, PARIS21)*

34. Comme indiqué dans le document PAR/CM(2001)1, un processus dit "Amis de la présidence de PARIS21" a été lancé pour résoudre nombre de questions soulevées lors de la réunion du Comité de pilotage provisoire et celles de la Commission de statistique des Nations Unies, à New York en mars 2001. Le Comité de pilotage provisoire, lors de sa réunion de Genève en juin 2001, a approuvé les objectifs et les modalités de PARIS21, proposant un accord de gouvernance souple au Consortium. Ce dernier doit, en effet, privilégier la souplesse et non devenir une nouvelle organisation. Il est apparu que les PRSP doivent être un point de départ et non une limite de PARIS21.

35. Tony Williams a expliqué que, pour créer des capacités statistiques efficaces, l'essentiel des fonds doit provenir des budgets nationaux, quitte à être complété par des financements des agences internationales et bilatérales. Les statistiques n'obtiennent qu'une part infime des ressources de l'Aide publique au développement. On peut espérer que, grâce à l'action d'information et de sensibilisation menée par PARIS21, lesdites agences accroîtront les ressources.

36. L'orateur a expliqué le financement de PARIS21. Sur un total de 2,9 millions de dollars US reçus par le Secrétariat au 30 septembre 2001, tant en espèces qu'en nature, sous forme de détachements, 1,4 millions de dollars US avaient été consacrés aux ateliers régionaux, aux activités des équipes ad hoc, aux réunions et au personnel. Le solde a été affecté aux salaires des personnels et aux activités. Les prévisions de dépense d'ici la fin 2003 sont de 3,4 millions de dollars US. L'essentiel de cette somme ira au financement des ateliers régionaux, aux activités de suivi par pays, aux travaux des équipes ad hoc, aux réunions du Consortium et du Comité de pilotage. Sur les 3,4 millions de dollars US nécessaires, 1,1 millions de dollars US avaient déjà été obtenus ou offerts, 0,5 millions de dollars US promis lors de la réunion de bailleurs de fonds tenue le 3 octobre. Reste donc un déficit de 1,2 millions de dollars US à combler.

6.3 *Commentaires sur le programme de travail par le Directeur désigné de PARIS21 – Antoine Simonpietri*

37. Le Directeur désigné de PARIS21 a rappelé que le succès de PARIS21 serait mesuré au nombre de pays disposant de systèmes statistiques, conformes aux besoins des décideurs et susceptibles de mesurer l'efficacité des programmes de lutte contre la pauvreté. A cet égard, a-t-il ajouté, il est indispensable que

toutes les activités de PARIS21 tendent à servir les pays concernés. Or, tous ces pays ne sont pas au même stade de développement et nécessitent donc des solutions appropriées : un seul et même type d'action ne saurait s'adapter à toutes les situations. Il ne faut pas oublier que tous les pays et les bureaux en voie de développement n'ont pas accès à Internet et à l'e-mail. Enfin, l'orateur a insisté sur le fait que PARIS21 n'est que la résultante des contributions des participants ; le Secrétariat n'étant rien de plus qu'un catalyseur.

Séance 6. Débat

38. Lors du débat qui a suivi les exposés, les remarques suivantes ont été faites :

- a) Les statistiques ne sont pas suffisamment prioritaires, aux yeux des décideurs et des responsables, pour qu'ils abordent la question avec les bailleurs de fonds. Il faut donc entreprendre une action de sensibilisation à l'importance des statistiques et les rappeler au bon souvenir des responsables politiques. Cette action doit être centrée sur les bailleurs de fonds, mais aussi et surtout sur les responsables politiques des pays bénéficiaires. Parmi ceux-ci, les ministères des finances doivent être une cible privilégiée. Certains ont proposé que PARIS21 profite des réunions des ministres des finances (notamment des réunions annuelles de Washington et de la Zone Franc) pour faire avancer la cause des statistiques. Le travail de sensibilisation au plus haut niveau est une priorité pour PARIS21 dans les mois à venir.
- b) Ce travail de sensibilisation doit être fait sur deux niveaux : Viser tout d'abord à obtenir davantage de ressources pour produire des statistiques en plus grand nombre et d'une meilleure qualité ; ensuite veiller à ce que les ressources disponibles soient utilisées au mieux. Telle doit être l'une des tâches des Plans stratégiques de développement des statistiques si l'on veut que les ressources soient employées le plus efficacement possible et pour résoudre les questions les plus importantes.
- c) Le Secrétariat de PARIS21 a été invité à participer aux célébrations de la Semaine africaine des statistiques organisée par un certain nombre de pays africains afin de sensibiliser l'opinion au rôle et à l'importance des statistiques. La Suisse s'est dit prête à participer à ces célébrations si elle y est invitée. Il faudra, en outre, atteindre un consensus avec les médias pour obtenir une bonne utilisation des produits statistiques.

Séance 7. Travaux et perspectives des équipes de travail

39. Les animateurs des équipes de travail ont préparé à l'avance des documents détaillés , , qui ont été déposés à l'intention des participants à la réunion. Les débats sur chacune des dites équipes ont été tenus en marge et les groupes ont été invités à réfléchir d'abord à l'avenir. On trouvera, ci-dessous, les principales réactions telles que résumées pour la séance plénière.

7.1 Plaidoyer – Animateur Graham Eele (Banque mondiale)

40. Nul ne conteste désormais l'importance de la sensibilisation, même si ce terme est utilisé dans de nombreux contextes. Il est difficile de parvenir à un produit unique, voire même un certain nombre de produits, susceptibles de répondre à tous les besoins. L'équipe a supervisé la production de trois documents : une brochure, une affiche et des pages Web. Il ne s'agit pas de produits autonomes, mais plutôt de documents adaptés aux circonstances locales et pouvant être utilisés par les offices nationaux des statistiques et par tous ceux qui agissent pour le développement des statistiques dans les divers pays.

41. L'équipe a déjà défini les activités suivantes pour la période à venir :

- des produits plus élaborés ;
- distribution de documents aux agences intermédiaires afin de les aider à concevoir leurs propres produits ;
- collaboration avec l'équipe chargée des Stratégies ordonnées d'informations, en vue de créer une composante plaidoyer ;
- rendre plus accessibles les produits (traductions au moins en français et en espagnol) et améliorer leur présentation ;
- distribution des produits par l'intermédiaire des membres du Consortium, avec un guide d'utilisation ; et
- adaptation des produits existants aux utilisations nationales (certes, l'essentiel de ce travail dépasse les possibilités de financement du Secrétariat PARIS21 et peut demander des financements de la part des Trust Funds).

7.2 Statistiques agricoles et rurales – Animateur Naman Keita (FAO)

42. Les statistiques agricoles et rurales revêtent la plus haute importance pour les pays en développement. La majorité des populations pauvres vit de l'agriculture et pourtant ce domaine reste souvent l'un des points faibles des systèmes statistiques nationaux. De très nombreuses personnes avaient manifesté leur intérêt pour ce travail et avaient rejoint l'équipe de travail, dès sa création en juin 2000, mais rien n'a changé. Le Comité de pilotage provisoire, lors de sa réunion de Genève, avait demandé de relancer cette équipe. Un document préparé pour ladite réunion définissait les tâches² de l'équipe et rappelait la nécessité de poursuivre sur la lancée des travaux déjà effectués (FAO et Banque mondiale) et l'importance du rôle de l'équipe ad hoc en tant que catalyseur et animateur.

43. Lors de la même réunion, il a été convenu que l'équipe de travail aurait un champ d'action mondial et non sous-régional. Les participants ont également émis le souhait que l'animation du groupe soit assurée par la Division des statistiques de la FAO et que le cahier des charges soit modifié à la lumière des débats.

7.3 Recensement – Animateur Richard Leete (UNFPA)

44. Prochaine étape pour cette équipe de travail, la réunion prévue fin novembre, en Afrique du Sud, dans le cadre de l'atelier UNFPA/PARIS21 réunissant les bailleurs de fonds et une trentaine de représentants des pays partenaires. L'atelier a pour objectif de rappeler l'importance des recensements, fondements des bons systèmes statistiques nationaux, et de réfléchir aux moyens de les réaliser au mieux. L'une des principales tâches consistera donc à convaincre toutes les parties prenantes que les recensements ont une importance qui va bien au-delà de la simple démographie : ils sont à la base des statistiques concernant les petites collectivités locales.

7.4 Indicateurs de renforcement des capacités statistiques – Animatrice Lucie Laliberté (FMI)

45. Cette équipe de travail est sur le point de définir des indicateurs permettant de suivre le renforcement des capacités statistiques. Lesdits indicateurs seront groupés d'après les critères suivants (basés sur le Cadre d'évaluation de la qualité des données du FMI) :

- les conditions institutionnelles de l'agence chargée de produire les statistiques (contexte juridique et institutionnel, ressources et sensibilisation à la qualité) ;

² Voir équipe ad hoc sur le site Web de PARIS21 www.paris21.org

- intégrité de l'agence, aussi bien en termes d'objectivité que de confiance des utilisateurs (professionnalisme, code d'éthique et transparence) ;
- rigueur méthodologique pour ce qui est du respect des normes, orientations et pratiques en usage au plan international propres aux différents sous-ensembles de données ;
- précision et fiabilité dans la production de données conformes à la réalité (données source, techniques statistiques, évaluation et validation) ;
- adéquation aux besoins : dans quelle mesure les données répondent-elles aux besoins de l'utilisateur (pertinence, délai et périodicité, cohérence, politiques de révision prévisible) ;
- accessibilité des informations pour les utilisateurs (données claires et disponibles, assistance aux utilisateurs).

46. Le groupe a suggéré quatre catégories de données à privilégier :

- le PIB, dans la mesure où il nécessite un système complet ;
- des recensements en temps voulu et précis ;
- un programme d'enquêtes auprès des ménages ;
- une enquête auprès de la population active.

7.5 Stratégies Ordonnées d'informations groupées (SIS) – Animateur Gérard Chenais (Mauritanie)

47. Cette équipe de travail devrait être rebaptisée Equipe de travail chargée des plans stratégiques pour le développement de la statistique (PSDS). Son rôle sera de diffuser les meilleures pratiques et les expériences réussies en matière de développement des statistiques. L'équipe ne devrait pas participer aux activités par pays. Dans l'immédiat, le groupe aura pour tâche d'améliorer les pages Web en procédant à des mises à jour plus fréquentes et à des traductions dans d'autres langues. Il convient, en effet, de donner davantage d'exemples des bonnes pratiques au niveau des pays. Certes, l'équipe n'a qu'une durée de vie limitée mais elle n'en doit pas moins réfléchir à l'évaluation des plans stratégiques de développement des statistiques. Enfin, il faudra développer les synergies avec les autres équipes de travail, notamment celle chargée de la sensibilisation.

Séance 7. Débat

48. Les participants ont estimé que les équipes de travail conservent toute leur valeur et doivent, plus que jamais, collaborer entre elles. Ces équipes auront pour principales tâches de diffuser les meilleures pratiques (classiques et innovantes) dans leurs domaines d'actions et, notamment, de réfléchir au moyen de travailler efficacement, pragmatiquement et de façon rentable, les ressources consacrées au renforcement des capacités statistiques étant limitées. Il faudra, entre autres, que les équipes poursuivent leur travail par des moyens virtuels. Enfin, les équipes ont été encouragées à tirer profit de réunions et manifestations "réelles".

49. Le Secrétariat de PARIS21 a rappelé aux animateurs qu'ils étaient tenus d'envoyer tous les documents devant être publiés sur le site Web de PARIS21.

Séance 8. De la conscience régionale à l'action par pays

50. Cette séance avait pour objet d'approfondir la portée de PARIS21 afin de promouvoir l'action au niveau national.

8.1 *Atelier de travail sous-régional PARIS21/SADC et programme de soutien des Trust Funds – Guest Charumbira (Botswana)*

51. Le Secrétariat de la SADC est chargé de la coordination des statistiques dans les 14 pays membres. Le programme de travail est approuvé par le conseil des ministres. Le comité des statistiques, créé en 1995, a pour objet de coordonner les statistiques pour le développement, conformément au traité SADC qui accorde la plus haute priorité à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration du niveau de vie des populations. PARIS21 a donné au Secrétariat SADC la possibilité d'organiser le premier atelier régional PARIS21, à Lusaka du 5 au 8 décembre 2000³.

52. Suite à cet atelier, le Secrétariat de la SADC a soumis aux Trust Funds de la Banque mondiale pour la création de capacités statistiques (TFSCB) une proposition d'actions visant à soutenir les stratégies de lutte contre la pauvreté, en se fondant sur les faits, dans les Etats membres SADC.

8.2 *Zambie – Atelier de travail utilisateurs-producteurs – Buleti Nsemukila (Zambie)*

53. En avril 2001, l'Office central zambien des statistiques, en collaboration avec le Secrétariat PRSP, organisait un atelier de travail utilisateurs-producteurs pour réfléchir aux données nécessaires à la mise en œuvre des PRSP. Eurostat a assuré le financement de cet atelier ainsi que celui d'un consultant chargé d'animer les activités. Plus de 70 participants y ont assisté : administrations, organisations internationales, chercheurs et associations de la société civile. L'atelier avait pour objectif de réunir les utilisateurs et les producteurs de données sur la pauvreté, de manière à garantir la pertinence, la précision des informations et veiller à ce qu'elles puissent toujours être obtenues en temps voulu, en tenant de donner un caractère institutionnel au dialogue entre les utilisateurs et les producteurs.

54. Principales conclusions de cet atelier : l'Office central des statistiques doit s'efforcer d'identifier la demande pour ses données existantes et d'améliorer les méthodes de diffusion ; d'améliorer ses savoir-faire en matière d'analyse ; d'instaurer un mécanisme de coordination pour l'ensemble du système statistique zambien, ce qui pourrait impliquer un nouveau texte de loi. Il conviendrait, en outre, de créer un forum national sur les questions liées à la pauvreté et de sensibiliser l'opinion aux données en la matière. Une Conférence annuelle est déjà programmée dans le cadre de la composante suivi et d'analyse de la pauvreté relevant du Zambia Social Investment Fund (ZAMSIF).

8.3 *Atelier sous-régional PARIS21 pour l'Afrique de l'Est – Ben Kiregyera (Ouganda)*

55. L'atelier sous-régional PARIS21 pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique s'est tenu en juillet 2001 sous les auspices du Bureau ougandais des statistiques (UBOS) et de l'Institut régional des statistiques et de l'économie appliquée (ISAE) à l'université de Makerere. Plus de 100 délégués provenant de 7 pays y ont participé, représentant les gouvernements et organismes nationaux (décideurs et statisticiens, société civile, universités et médias), ainsi que des organisations sous-régionales et internationales et des organisations de bailleurs de fonds. L'atelier avait pour thème : "Des statistiques pour éclairer les choix politiques – Pour une approche stratégique".

56. Principaux thèmes abordés : suivi par pays des Objectifs de développement du millénaire ; plaidoyer ; outils pour le suivi de la pauvreté ; informations devant être fournies aux secteurs sociaux et planification des systèmes statistiques. Dans le cadre de cet atelier, les pays ont ébauché des plans d'actions

³ Pour toute information sur cet atelier de travail, consulter la page "Meetings" sur le site web de PARIS21 www.paris21.org

pour le développement des statistiques au niveau national, en concertation avec les parties prenantes. Il faudra poursuivre le travail pour affiner, dans chaque pays, ces orientations.

57. Principales conclusions et recommandations de l'atelier :

- sensibiliser l'opinion à l'importance des statistiques ;
- mieux partager les expériences et les meilleures pratiques dans la région (peut-être avec l'aide de PARIS21) ;
- œuvrer au renforcement de capacités au niveau sous-régional (notamment pour la formation) ;
- la contribution des bailleurs de fonds est indispensable, mais elle ne saurait se substituer à la volonté nationale sans laquelle rien de durable n'est possible ;
- évaluer en permanence les besoins des utilisateurs ;
- la décentralisation accroît le besoin en données au niveau local ;
- la coopération Sud-Sud est très importante ;
- assurer la coordination entre bailleurs de fonds au niveau de chaque pays et au-delà.

Les participants ont demandé à PARIS21 d'animer des ateliers nationaux utilisateurs-producteurs / parties prenantes, en s'inspirant de l'exemple zambien ci-dessus.

8.4 *Coopération Sud-Sud – John Kahimbaara (Afrique du Sud)*

58. La coopération Sud-Sud n'est pas appelée à se substituer à la coopération Nord-Sud : elle en est le complément. Elle peut prendre deux formes : coopération à l'intérieur des pays et coopération entre eux. Dans tous les cas, c'est le Sud qui doit assumer le lancement et la pérennisation des actions. La coopération Sud-Sud recèle de nombreux avantages puisqu'elle encourage et renforce le développement régional, la diffusion des expériences et l'apprentissage.

59. Statistics South Africa s'est engagé dans la coopération à l'intérieur du pays, suite aux changements politiques intervenus vers le milieu des années 90. C'est ainsi que l'Office central des statistiques a été créé, se substituant au système éclaté précédent.

60. Il fallait encourager la coopération pour que Statistics South Africa réponde aux besoins politiques nouveaux. Principales activités : sensibilisation à l'utilisation des statistiques (et en même temps rationalisation des attentes) ; redéfinition des produits existants et introduction de produits nouveaux conformes aux besoins des utilisateurs ; réorganisation des infrastructures physiques et des processus ; création de capacités.

61. Statistics South Africa ne se limite pas à la coopération à l'intérieur du pays puisqu'il agit également pour la coopération sous-régionale (Afrique australe) et régionale (continent africain). Entre autres activités sous-régionales, citons : la collaboration au programme 2000 des recensements et l'organisation de nombreux ateliers de travail sur des thèmes tels que les comptes nationaux, l'harmonisation de l'Indice des prix à la consommation et des enquêtes auprès des ménages, les statistiques sur la pauvreté et le mangement de la qualité. Statistics South Africa a, par ailleurs, organisé des visites d'étude permettant aux membres du personnel d'observer la manière dont leurs collègues travaillent dans des organismes semblables. Au plan régional (continental) Statistics South Africa a assuré la formation de fonctionnaires aux statistiques publiques et à la cartographie de la pauvreté.

62. Quelles leçons peut-on en tirer ? Chaque office de statistiques est capable d'offrir quelque chose aux autres et la collaboration entre des organismes de statistiques facilite le plaidoyer et l'obtention de financements.

8.5 *Atelier CENUA CODI – Mary Strode (Secrétariat PARIS21) et Dorothee Ouissika (Congo) – au nom d'Awa Thiongane (CENUA)*

63. Un atelier d'un jour, sur le thème "Renforcer les capacités statistiques pour le suivi de la pauvreté", s'est tenu à Addis-Abeba en marge du Comité de l'information pour le développement (CODI), en septembre 2001. Les représentants de 53 Etats africains sont invités à assister aux réunions du CODI, mais la participation est généralement très limitée. De là est venue l'idée d'associer les deux manifestations puisque les représentants de plus de 40 pays étaient présents. L'atelier a permis de dresser le bilan de PARIS21 et des activités liées en Afrique. Les participants ont rappelé l'importance des systèmes de suivi et d'évaluation, notant qu'il fallait préciser les seuils de pauvreté (\$ par jour, par rapport aux seuils de pauvreté nationaux), et renforcer la confiance des utilisateurs de données notamment ceux concernés par les PRSP. Beaucoup de pays ont proposé d'en aider d'autres à renforcer les liens avec les utilisateurs. Le Secrétariat se propose de tirer les leçons de cette rencontre et d'autres activités de PARIS21 au cours des prochains mois.

8.6 *Projet SGDD pour l'Afrique anglophone – Lucie Laliberté (FMI)*

64. Le FMI a donné un aperçu du nouveau projet régional qu'il met en œuvre dans 14 pays d'Afrique anglophone, en vue de les doter de capacités statistiques et de leur permettre de produire et diffuser, en temps voulu, des statistiques macroéconomiques et sociodémographiques pertinentes et fiables. Le Système général de diffusion des données (SGDD) du FMI définira le cadre dans lequel s'inscrira ce projet. Le projet sera lancé lors d'un atelier de travail de trois jours qui se tiendra à Gaborone dans la première semaine de décembre, en présence de trois hauts responsables par pays participant. Deux phases sont prévues, la première étant consacrée à la production de méta-données SGDD devant être insérées dans le Dissemination Standards Bulletin Board (DSSB) <http://dsbb.imf.org> du FMI. Toujours dans le cadre de la première phase, les pays seront invités à envoyer des responsables à un atelier de deux semaines auquel participeront des spécialistes des statistiques pour les aider à préparer les méta-données. La seconde phase sera consacrée à la mise en œuvre des plans d'amélioration.

Séance 8. Débat

65. Remarques faites lors du débat après les exposés :

- a) PARIS21 a joué un rôle éminent de sensibilisation à l'importance des systèmes statistiques nationaux et en faveur de la création de capacités statistiques. Reste à accélérer l'accès aux rapports des ateliers et aux rapports d'activités et à synthétiser les leçons tirées de cette expérience et des initiatives précédentes, de manière à en tenir compte à l'avenir. Il convient de définir un ensemble générique d'ordres du jour, de thèmes, d'objectifs et de résultats, afin d'aboutir à des processus bien rodés et de ne pas "réinventer la roue" à chaque fois.
- b) Le Kenya a rédigé son propre rapport national sur l'atelier de travail Afrique de l'Est, un document abondamment diffusé au plan interne. Entre autres thèmes abordés : les avantages assurés par la coopération régionale et la nécessité de restructurer l'Office des statistiques kenyan.
- c) Nécessité d'un suivi au niveau sous-régional et/ou du pays, afin de ne pas perdre de vue les recommandations et de maintenir la dynamique.
- d) Les ateliers doivent reconnaître le rôle de l'Office national des statistiques dans le processus PRSP, rôle qui va au-delà de la simple production de données nécessaires aux politiques.

- e) Les participants ont demandé au Consortium de réfléchir au lien entre les besoins immédiats en données utiles aux PRSP et la nécessité de concevoir un système national de statistiques complet et durable.
- f) Les offices nationaux de statistiques ont été invités à agir pour mobiliser des ressources en temps voulu et pour saisir les occasions qui se présentent. Ainsi, l'UE, dans le cadre de l'Accord de Cotonou, est sur le point de lancer un appel de propositions portant sur une dépense de 20 milliards d'euros. Si les soumissions nationales et régionales passent sous silence la nécessité de renforcer les capacités statistiques, ainsi que les capacités de suivi et d'évaluation, il sera très difficile d'introduire de nouveaux programmes ultérieurement. Les pays ont donc été invités à faire du lobbying dès maintenant pour accéder à ses fonds.

Séance 9. Elargir l'action

66. Cette séance a été consacrée à l'élargissement des activités de PARIS21 aux autres régions du monde.

9.1 *Europe centrale et orientale et Communauté des Etats indépendants – Zarylbek Kudabaev (République kirghize)*

67. L'avancée en matière de renforcement des capacités statistiques au Kirghizistan a été donnée en exemple pour la sous-région. Depuis 1994, le Kirghizistan a opéré une refonte complète de la gestion de son Office national des statistiques (Comité). Par décret présidentiel, cet office est devenu un organisme semi-autonome relevant du Bureau du président. Le directeur de l'office national des statistiques et son adjoint sont nommés par le président, pour bien signifier toute l'importance que les statistiques doivent avoir aux yeux du gouvernement. De plus, la communication entre statisticiens et décideurs est devenue beaucoup plus facile.

68. Le dernier dimanche d'avril a été décrété Journée des statistiques afin de renforcer aux yeux de l'opinion le rôle et l'importance de cette activité dans la société. En outre, il a été créé la Société statistique du Kirghizistan, chargée de réunir statisticiens, utilisateurs de données, chercheurs et organisations internationales.

69. Depuis 1994, la création de capacités statistiques bénéficie de l'aide de la Banque mondiale (pauvreté), du FMI (statistiques économiques), du FNUAP (recensement de 1999) et des partenaires bilatéraux dont la Suisse. Un programme statistique intégré de cinq ans a été défini pour améliorer les indicateurs de suivi. Le processus PARIS21 a été jugé utile.

70. Le système statistique national a fourni des statistiques officielles sur la pauvreté et a soutenu le processus PRSP. Pour l'essentiel, ces statistiques ont été recueillies grâce à quatre enquêtes auprès des ménages, liées à la pauvreté (1996-1999) et lors du recensement démographique de 1999.

9.2 *Amérique centrale et du Sud et Caraïbes – Guillermo Lecaros (Communauté andine)*

71. La Communauté andine regroupe neuf membres ayant une faible population et peu de ressources. Elle s'est doté d'un Programme statistique communautaire (2000-2004), visant à aider les pays membres à créer des capacités statistiques pour le développement et l'intégration régionale. Ce programme se subdivise en onze chapitres dont l'agriculture, le commerce, les aspects sociaux et l'infrastructure statistique.

72. Selon les termes de ce programme, les offices nationaux des statistiques bénéficient d'une aide leur permettant de fournir des données aux responsables nationaux afin d'éclairer leur décision et d'assurer le suivi des programmes de développement à l'aide d'indicateurs pertinents. Toutes les parties prenantes se sentent concernées par le développement des statistiques.

73. S'agissant du développement de l'infrastructure statistique, les processus PARIS21 se sont avérés très utiles, notamment dans leurs aspects plaidoyer, échanges des informations et stratégies. La priorité a été accordée à la formation (en cours d'emploi), à la constitution de répertoires et de bases de sondage. D'autres activités sont prévues, notamment les statistiques nécessaires à la lutte contre la pauvreté, des statistiques sur le secteur informel, des recensements permanents dans l'agriculture et l'économie. De nouvelles initiatives ont été lancées telles que les statistiques agricoles et celles sur le secteur des services. Un atelier prévu en décembre 2001 devait être consacré à l'infrastructure statistique.

74. Une contribution des bailleurs de fonds sera nécessaire pour soutenir le Programme de statistiques communautaire. Pour l'instant, l'Espagne et la France ont fourni une assistance visant à développer les statistiques touristiques. L'Union européenne devrait, elle aussi, intervenir en faveur de différents aspects du programme statistique.

9.3 Afrique de l'Ouest et centrale – Dorothee Ouissika (Congo)

75. L'orateur a rappelé l'importance de statistiques de qualité et du renforcement des capacités nécessaires à leur mise à disposition. A cet égard, les offices nationaux des statistiques sont confrontés à trois priorités : améliorer la gestion statistique, améliorer la qualité des données et renforcer leur harmonisation et leur comparabilité.

76. Elle a rappelé le rôle éminent de l'Observatoire économique et statistique de l'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) dans la création de capacités statistiques dans les dix-sept pays africains en grande majorité de la Zone Franc. Depuis sa création en 1996, AFRISTAT a lancé divers programmes de création de capacités statistiques dans les pays membres, œuvrant à l'harmonisation et à l'intégration des statistiques nationales pour favoriser l'intégration économique régionale. Les Etats membres sont en train de mettre en œuvre un programme de travail déjà adopté et portant sur la collecte, le traitement et la diffusion des informations et des analyses statistiques. Le Programme statistique minimum commun (PROSMIC), pour 2001-2005, vise à permettre aux Etats membres de concentrer leurs efforts sur les statistiques de base nécessaires aux utilisateurs comme aux producteurs.

77. Mais il y a des contraintes : comment répondre à une demande en expansion en statistiques alors que les ressources nécessaires à leur production stagnent, voire diminuent dans certains pays ? Comment interagir efficacement avec des décideurs conscients de leur rôle ? Comment répondre à des besoins immédiats en données tout en renforçant les capacités statistiques sur le long terme ?

9.4 Asie et Pacifique – Davaasuren Chultemjants (Mongolie)

78. L'orateur a retracé l'expérience de son pays pour ce qui concerne le renforcement des capacités statistiques. Depuis 1992 et avec l'aide de la Banque mondiale et d'Eurostat, l'Office national des statistiques de Mongolie s'est doté d'un plan directeur comportant un programme statistique intégré de cinq ans, avec des modules annuels. Ce programme définit les ressources nécessaires, les résultats à atteindre, etc.

79. Certes, il faut que toutes les parties prenantes participent sans réserve, d'où la nécessité de la sensibilisation. En outre, la volonté politique et le soutien international sont indispensables au

développement du système statistique national. C'est la raison pour laquelle un atelier de travail pour les utilisateurs et les producteurs de données est prévu, et une assistance a été demandée à PARIS21.

80. Au niveau régional, cinq pays seulement ont des PRSP complets, alors que c'est en Asie qu'on trouve le plus grand nombre de pauvres. Un seul atelier sous-régional PARIS21 pour la région, en 2002, ne saurait suffire. L'orateur a donc fait un plaidoyer en faveur du programme asiatique.

9.5 Etats arabes – Ridha Ferchiou (Tunisie)

81. En Tunisie, les réformes statistiques ont commencé en 1999, un diagnostic ayant montré la faiblesse du système national et que de nouveaux besoins en données statistiques restaient insatisfaits. Les nombreux producteurs de données appartenant aux services administratifs et surtout aux ministères travaillaient sans coordination entre eux. Le système national des statistiques devait rapidement s'adapter au développement des techniques de l'information et de la communication (TIC). L'accent était mis principalement sur la collecte de données et pas assez sur leur analyse et leur diffusion.

82. Aussi, la réforme a-t-elle pour objet de réorienter les producteurs de données, libérer entièrement l'accès à l'information statistique qui doit être un droit fondamental, passer d'une situation de client unique (l'Etat) à celle d'une clientèle nombreuse et tirer profit des TIC émergentes.

83. Dans le cadre de la réforme, une loi a été adoptée ; elle porte création d'un Conseil national, chargé d'harmoniser et de coordonner les activités statistiques dans le pays. Ce Conseil qui compte 28 membres représentant les principaux producteurs de données, les universités, les ONG et les autres utilisateurs de données, est responsable devant le Premier ministre. Cette institution a commencé par faire un bilan : qui fait quoi et comment ? Elle s'est aperçue que 118 organismes produisaient des données dans le pays, dont 48 appartenaient aux ministères. Le Conseil a réussi à réorganiser la production de statistiques dans le pays. Il a amélioré la coordination entre l'Office national des statistiques et les autres producteurs de données, sans oublier les organismes de recherche et de formation.

84. D'autres réformes conduisent à améliorer la couverture et la qualité statistique, à moderniser la diffusion des données avec un calendrier de publications annuel et une obligation de publier les statistiques. Un centre à vocation de guichet unique pour les statistiques a été créé.

85. Le développement des capacités humaines et matérielles est une priorité. Une école des statistiques a été créée, pour se substituer aux formations à Paris. Des domaines de coopération, dans le cadre de PARIS21, ont été identifiés, notamment la formation, les échanges d'information et de personnel.

Séance 9. Débat

86. Principales remarques exprimées pendant le débat :

- a) Mieux représenter PARIS21 en Amérique du Sud et ajouter l'espagnol aux langues utilisées par PARIS21.
- b) Encourager la coopération et les échanges d'informations Sud-Sud et en faire même un thème majeur de PARIS 21.
- c) Relier les besoins d'informations des PRSP aux grands objectifs nationaux de développement et à un système statistique national digne de ce nom.
- d) Le Consortium a été invité à considérer les systèmes statistiques nationaux de façon holistique. Des éléments susceptibles de stimuler la demande ont été identifiés : les PRSP, l'intégration économique, la

bonne gouvernance, le développement de nouveaux systèmes pour les pays qui sortent d'un conflit et des statistiques qui répondent à des besoins nouveaux ou plus complexes.

- e) PARIS21 doit aider les statisticiens à se faire entendre par les décideurs, dans le cadre de réunions de haut niveau et dans les parlements.
- f) Réfléchir à la possibilité d'utiliser l'enseignement à distance, un moyen puissant qui permettrait de développer les capacités statistiques dans la mesure où il réduit les frais de voyage et de séjour.
- g) L'Institut de la Banque mondiale a aidé les gouvernements des Caraïbes à se faire entendre des décideurs. L'organisation des Etats des Caraïbes orientales vient tout juste de réaffirmer la nécessité de renforcer les services dans tous les Etats membres afin de mieux éclairer les décisions et les choix. Les hommes politiques de cette région font désormais partie de la dynamique, sachant que le partenariat avec PARIS21 revêt une grande importance. L'atelier de travail programmé a été bien accueilli.

87. A la clôture des travaux de la session, les participants ont demandé que l'organisation des prochaines réunions soit modifiée : réduction du nombre des exposés pour laisser plus de temps aux débats ; davantage de séances parallèles pour faire avancer les choses ; interprétation en espagnol ; remise des documents dans de meilleurs délais pour permettre leur diffusion à l'avance et fourniture d'une liste de participants au début de chaque réunion.

Séance 10. Statistiques dans la pratique

10.1 Indicateurs de la santé publique en Ouganda – Francis Omaswa (Ouganda)

88. L'Ouganda s'est doté d'un programme recouvrant l'ensemble du secteur de la santé (SWAP) et qui contribue au Plan d'actions ougandais pour l'éradication de la pauvreté (PEAP). Des données de référence ont permis de fixer les objectifs nécessaires à un seuil minimum de santé publique. La mise en œuvre des politiques et plans de santé est mesurée par rapport auxdits objectifs. Certains indicateurs ont été revus car ils se sont avérés irréalistes. Lorsque des objectifs ne sont pas atteints, le secteur concerné se voit infliger des réductions de budget à titre de pénalité. Les statistiques montrent les carences des choix politiques et permettent de trouver les solutions idoines.

89. Les statistiques revêtent une grande importance pour la vie des populations au jour le jour. Chacun doit pouvoir utiliser et comprendre les statistiques comme le fait tout travailleur de base dans le secteur de la santé. L'orateur a montré comment les statistiques permettent de mesurer les résultats des décisions et des programmes en matière de santé publique. Ainsi, la récente épidémie de fièvre Ebola a nécessité l'élaboration de statistiques trois fois par jour afin d'aider les travailleurs de la santé publique à contrôler et contenir la maladie.

10.2 Contrôle du développement rural et du VIH/SIDA - Hans Binswanger (Banque mondiale)

90. La majeure partie des populations pauvres africaines vit dans des zones rurales et travaille dans l'agriculture. La pauvreté est, en général, plus grande dans les zones rurales. Certes, l'économie non agricole a commencé à se développer, mais elle doit être entraînée par la croissance de l'agriculture. Il est donc important d'intégrer les statistiques agricoles dans les systèmes nationaux. La FAO a reçu mission de coordonner les nouvelles initiatives dans l'agriculture. Elle s'efforce de développer des "hubs" pour les bailleurs de fond, associant statistiques et choix politiques, de manière à ce que les décideurs aient une plateforme unique de rencontre. L'une de ces plates-formes a été créée à Harare et deux autres sont en cours de constitution dans la Corne & l'Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest.

91. Une proposition modifiée portant sur l'amélioration des statistiques agricoles et rurales a été diffusée et nous serions heureux d'avoir commentaires et réactions à ce sujet. PARIS21 est invité à faire part de ses réactions lors de l'Atelier des statisticiens de l'agriculture africains, prévu en novembre 2001. Nous espérons que PARIS21 soutiendra cette proposition et l'inclura dans le programme de travail élargi. Il faudra peut-être créer un Trust Fund pour mener à bien cette tâche.

92. La proposition comporte deux volets dont le premier porte sur l'assistance technique et l'animation. La FAO en est le coordinateur international. Le bureau central de la FAO, avec trois coordinateurs sous-régionaux, sera chargé de conduire le processus. Le second volet concerne l'action par pays. L'idée est de constituer une coalition large de toutes les parties prenantes et de répondre aux besoins des décideurs et à ceux de l'analyse de la pauvreté, notamment les demandes émanant des PRSP. Les pays devront formuler des plans intégrés pour l'agriculture et l'alimentation, en consultation avec les bailleurs de fonds.

Séance 10. Débat

Principaux thèmes évoqués :

- a) Pour faire avancer la cause des statistiques, il conviendrait peut-être de comparer l'investissement dans les systèmes de gestion de l'information au rendement en termes de santé publique. L'Ouganda a proposé, à titre de contribution, de fournir les travaux déjà effectués par des économistes spécialisés dans la santé publique. Des travaux de ce type sont de nature à faciliter l'obtention d'arbitrage budgétaire. C'est là l'un des domaines sur lesquels les statisticiens peuvent s'appuyer pour convaincre les responsables politiques.
- b) Il faudrait également renforcer les systèmes nationaux pour réduire la dépendance vis-à-vis des bailleurs de fonds. Les divers ministères doivent nouer des relations étroites avec l'Office central des statistiques.
- c) La FAO soutient sans réserve la proposition de la Banque mondiale sur le suivi du développement rural. Les participants ont rappelé la tragédie vécue par les orphelins du SIDA et le fardeau supporté par les familles de personnes âgées, incapables d'assurer leur subsistance. Cette réalité doit être prise en compte dans l'initiative relative aux données rurales.

Séance 11. Proposition pour la prochaine réunion du Consortium – Brian Hammond (OCDE)

93. Le Secrétariat a proposé quelques modifications à apporter à l'organisation de la prochaine réunion, prévue les 1^{er} et 2 octobre 2002 à l'OCDE : ramener la durée à un jour et demi ; prévoir une séance d'ouverture au cours de laquelle le ministre des finances d'un pays en développement indiquerait comment l'utilisation des statistiques fait avancer les choses dans son pays ; réduire la durée des formalités d'approbation du nouveau Comité de pilotage et les achever avant la pause-café de la première journée, le reste de la réunion étant consacré à tirer les leçons de deux ateliers régionaux et de deux exemples de suivi par pays ; réduire le nombre des orateurs, afin de laisser plus de temps aux exposés ; débattre des leçons tirées et des expériences des équipes ad hoc dans le cadre de groupes de travail l'après-midi ; la seconde journée, certains groupes feraient leur rapport en séance plénière avec davantage de temps pour les débats ; prévoir une allocution de clôture par un haut responsable qui évoquerait l'utilisation des statistiques par un décideur politique ; distribuer la liste des participants dès le début de la réunion et, en conséquence, demander aux participants de se faire connaître à l'avance.

94. Prévoir une demi-journée complète pour la réunion du Comité de pilotage, afin de lui permettre d'aborder toutes les questions soulevées lors de la réunion du Consortium. Le Comité de pilotage

examinerait notamment le programme de travail et le financement de PARIS21. La réunion du Trust Fund de la Banque mondiale se tiendrait le lundi 30 septembre.

95. Revoir l' "opuscule vert" portant sur le plaidoyer. Le Secrétariat est conscient de l'urgence de cette tâche. La réunion a approuvé ces propositions.

Séance 12. Discours de clôture par le Président – Guest Charumbira

96. Le Consortium aura un nouveau président à partir d'avril 2002. Le ou la présidente sera désigné par le Bureau de la Commission de statistique des Nations Unies. Hommage a été rendu à M. Charumbira qui aura permis, par son travail, le succès de PARIS21 et qui a si bien présidé les réunions du Consortium et du Comité de pilotage jusqu'à ce jour.

97. Le Président du CAD, Jean-Claude Faure, s'est excusé de ne pouvoir assister à la séance de clôture. Il a réitéré son attachement aux travaux du Consortium et sa satisfaction des progrès accomplis à ce jour.

98. Le Président a remercié le Consortium de la confiance qu'il lui a témoignée et pour la qualité de ces deux années. Il a remercié le Directeur par intérim, le Secrétariat et les interprètes pour le difficile travail qu'ils ont accompli.